

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 38 (1960)
Heft: 1

Artikel: Problèmes actuels de la vieillesse
Autor: Picot, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes actuels de la vieillesse

Discours de M. Albert Picot, ancien Conseiller aux Etats, vice-président de la Fondation suisse «Pour la Vieillesse, prononcé à l'Assemblée des délégués du 19 octobre 1959 à Zurich

Puisque, selon mon usage qui devient une tradition, le vice-président de cette assemblée doit clore la séance par quelques observations, je voudrais m'expliquer sur deux sujets différents: le problème de notre vieillesse suisse à l'heure d'aujourd'hui, ensuite quelques remarques sur les projets en cours pour la réforme de notre AVS.

Sur le problème de la vieillesse je voudrais faire entendre une note quelque peu optimiste.

Certes, comme beaucoup d'entre vous et moi-même l'avons écrit, ces dernières années, le problème de la vieillesse est plus difficile à résoudre qu'autrefois. Avec les progrès de la médecine et de l'hygiène publique, le nombre des plus de 65 ans a augmenté et augmente encore considérablement. Quelques économies acquises donnent un faible revenu. Les vieilles gens sont plus qu'autrefois laissés à eux-mêmes. Les logements des jeunes sont trop petits. Souvent dans le jeune ménage, mari et femme ont leur profession et l'on ne peut s'occuper des parents âgés. La trépidation de la vie moderne rend plus difficile le contact psychologique entre les générations. Il est souvent exclu que des vieillards âgés même avec quelque fortune, puissent se faire aider par des serviteurs de maisons ou des femmes de ménage. Les couleurs noires du tableau ne sont pas que trop nombreuses.

Mais, Mesdames et Messieurs, il y a cependant une contrepartie que je voudrais souligner aujourd'hui, une contrepartie que j'ai apprise par le contact avec votre institution par tout ce que nous avons vu et appris à Berne, à Lausanne, à Bienne, à Bâle, à Locarno, à Altdorf, par toutes les publications qui émanent de vos spécialistes.

Il y a un fait capital. Si le problème est devenu plus difficile, la conscience que l'on en a est devenue infiniment plus claire et plus perspicace. On connaît mieux les termes de l'équation, année après année, et peu à peu je suis persuadé que le pays s'engagera plus complètement sur les voies diverses — je dis bien voies diverses — qui doivent permettre de soulager les

misères et les souffrances de nos vieux. Je n'ai pas besoin de relever le progrès évident réalisé par l'AVS qui en 1958 a versé 444 millions de rentes ordinaires, 206 millions de rentes transitoires, soit 650 millions. Qui aurait imaginé ces chiffres, il y a 20 ans, quand tout se réduisait à une assistance de quelques dizaines de millions?

Mais ce n'est pas seulement à ce progrès quantitatif que je pense. C'est plutôt à la conscience de l'aide qualitative qui s'est développée ces derniers temps et aux réalisations qui en sont nées. Il ne s'agit pas seulement d'argent mais de modalités beaucoup meilleures aidant mieux ceux qu'on veut aider.

Au premier chef, les logements pour personnes âgées où le premier coup de pioche a été donné à Genève en 1932 et qui depuis lors ont pris l'essor que décrit le dernier Pro Senectute de septembre 1959. Huit villes ont fait un effort exceptionnel. De nombreux projets sont entrevus dans plusieurs autres villes.

Ensuite l'aide apportée par les services d'aide ménagère à domicile qui ne sont pas spécialement onéreux et qui apportent non seulement une aide physique mais un appui moral et psychologique. Ensuite l'aide complémentaire cantonale qui a abouti à un renforcement précisément là où cela apparaît nécessaire. Enfin les caisses privées de retraite et last but not least, votre propre travail qui entre dans l'étude des cas individuels et se différencie dans de nombreuses directions par des attentions de préoccupation spirituelle et morale. Avec les comités pour les loisirs, avec la médecine des vieillards, il y a quand-même là un front de bataille vraiment important. Un front de bataille qui'il appartient à nous tous d'élargir.

Dans quel sens? C'est peut-être ce que nous verrons en parlant de l'AVS.

Et maintenant quelques observations sur l'AVS. Nous nous rappelons tous la joie — plus encore l'émotion, que nous avons ressentie en juillet 1947 — il y a 12 ans — lorsque nous avons appris le beau résultat de la votation populaire sur l'AVS. Nous étions récompensés de nos efforts, le peuple allait aller jusqu'à 900 millions de rentes pour vieillards et survivants. J'avais fait partie de la commission des experts financiers. Nous avons été audacieux dans nos calculs. Mais en face des adversaires de l'AVS qui annonçaient une catastrophe financière n'avions-nous pas été trop optimiste? Douze ans après en 1959, l'atmosphère a changé. La haute conjoncture a duré. Les recettes de l'AVS

n'ont pas cessé d'augmenter. L'équilibre s'est maintenu. Le fonds capital va atteindre le chiffre de 5 milliards. Et alors dans divers milieux on reprocherait presque aux initiateurs de 1946—47 d'avoir été trop prudents. On voudrait opérer des transformations de structure tout à fait nouvelles.

Deux initiatives sont lancées qui obligent à penser à nouveau tout le problème.

Ce n'est ni le jour ni l'heure de prendre à leur égard des conclusions définitives qui devraient s'appuyer sur des données techniques que je ne possède pas. Tout un travail doit être fait à l'Office fédéral des Assurances sociales et au Département de l'intérieur. Vous me permettrez cependant de donner ici quelques conseils de prudence et quelques indications sur l'orientation qu'on devrait adopter pour aider encore mieux les gens âgés.

1. Les contempteurs de l'AVS d'aujourd'hui ne doivent pas oublier qu'on n'est pas resté à l'institution de 1946—47. Quatre révisions en 12 ans sont intervenues, celles de 1951, 1954, 1956, et 1957. Par chacun d'elles les situations ont été améliorées. On a augmenté les libéralités de 12 millions avec la première, 83 millions avec la seconde, 18 millions avec la troisième et 157 millions avec la quatrième révision, au total 270 millions. Il n'y a pas eu cristallisation, fossilisation de l'institution. Elle a évolué en moyenne tous les trois ans et les rentes ont augmenté alors que certaines recettes diminuaient. L'arrêt des cotisations à 65 ans, l'échelle dégressive des indépendants et de leur 4 %, l'assimilation des rentes rurales aux rentes urbaines ont été des réformes importantes. On ne peut accuser personne ni l'administration, ni le parlement d'immobilisme. L'an dernier (1958) on a payé 650 millions de rentes. Cette année on prévoit 684 millions, 34 de plus que l'an dernier.

2. Nous sommes en présence de deux initiatives constitutionnelles: celle des socialistes, celle des hors partis. Si le peuple accepte l'une d'elles le pays se trouve par un nouvel article devant une nouvelle conception de l'AVS obligatoire et inamendable. Est cela une bonne méthode? Quatre fois on a pu faire évoluer l'AVS par des mesures nuancées, pesées et toutes raisonnables se tenant dans le cadre initial de 1948. La sécurité de l'AVS n'a jamais été menacée. N'y a-t-il pas un grand danger à livrer l'institution au choc de textes élaborés par des hommes sincères certes, mais qui ne peuvent dans un texte nécessairement court

et de pure doctrine trouver les détails des solutions nécessaires, et enfermement le législateur dans un corset de fer.

3. Les deux initiatives proposent l'indexation des rentes, c. a. d. la modification vers le haut automatique des rentes en liaison avec le coût de la vie avec exclusion de toute diminution. C'est une véritable révolution de structure et combien périlleuse. Les rentiers de l'AVS ne pourront que souhaiter l'augmentation de l'index. C'est une prime à l'inflation. Et qui assurera les recettes de ces augmentations inévitables? Le pire est sans doute le fait qu'on peut augmenter les rentes à l'infini mais qu'on ne doit jamais reculer. Ou en serions-nous dans une période analogue à celle de 1930/36 où après une montée sensationnelle du coût de la vie on a reculé et vécu une période de crise?

Nous souhaitons tous un toujours plus large appui à la vieillesse mais nous demandons d'étudier ces nouvelles initiatives avec un bon esprit critique.

Et ceci, Mesdames et Messieurs, me ramène à mon premier chapitre.

Nous sommes maintenant tous ici de plus en plus conscients de l'obligance, à côté d'une assurance généralisée, de soutenir individuellement tel couple de vieillards, tel vieillards par les logements économiques, par l'aide à domicile, par des prestations de vos comités, par l'aide complémentaire cantonale, par les institutions des loisirs, par la médecine de la vieillesse, par les caisses privées. N'est-ce pas là que l'argent serait bien placé et n'est-ce pas de ce côté que devraient s'orienter les études à la fois des particuliers, des autorités fédérales, cantonales et communales? Notre secrétariat aurait là une belle tâche à remplir pour mesurer les incidences financières et établir une collaboration de toutes compétences.